

CSS - Communiqué, 31 mai 2013 :

<http://www.cssante.com/node/441>

Pour une assurance autonomie pour tous



Montréal.- La Coalition solidarité santé espère que le dépôt par le ministre Hébert d'un livre blanc sur la création d'une assurance autonomie permettra un réel débat sur des enjeux fondamentaux dans notre société, et sur l'importance de notre système public de services sociaux et de santé comme moyen central de mieux-être.

Rappelons d'abord que la Coalition réclame depuis le virage ambulatoire du ministre Rochon des investissements importants dans les soins et services à domicile. Cette réforme du milieu des années quatre-vingts dix, a plutôt signifié une sortie rapide des patients de l'hôpital pour appliquer des compressions budgétaires dans les soins et services qui devaient les accompagner à domicile.

C'est également pourquoi la Coalition craint qu'encore une fois, le gouvernement ne profite d'une nouvelle grande réorientation du système public pour mêler les cartes et poursuivre des objectifs autres que socio-sanitaires. Va-t-on rogner sur la qualité des services et la sécurité des personnes pour économiser? Par exemple, le livre blanc fait allusion aux services d'assistance aux Activités de la Vie quotidienne (AVQ*) qui seraient offerts « principalement par les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) ou par des organismes privés (RPA) et, sur une base d'exception pour des cas particuliers, par le CSSS » (p.25). Or, ces services, qui se rapprochent des soins et qui demandent une formation adéquate, doivent être rendus par du personnel formé et qualifié par les CSSS et non exceptionnellement par des auxiliaires familiales et sociales. Le Livre blanc propose donc un recul très clair quant à la gratuité des services d'aide à la personne actuellement offerts par les CSSS. Une épée de Damoclès pèse également sur les services gratuits actuellement offerts aux personnes handicapées en ouvrant la porte à de « possibles » contributions financières.

« L'objectif de cette nouvelle politique ne doit pas être de tarifier, d'économiser et de privatiser, mais de desservir efficacement les personnes », de dire Jacques Fournier, porte-parole de la Coalition dans ce dossier.

Puisque que le Ministre écrit lui-même que « ce projet profitera à l'ensemble de la société », la Coalition considère que son financement ne doit pas être le fait de tarifications existantes ou nouvelles, mais relever tant des individus que des entreprises, comme en France et en Allemagne, et que le meilleur moyen pour cela est et demeure le recours à des impôts progressifs, comme en Suède et au Danemark.

Bien d'autres questions inquiètent la Coalition qui se promet d'être, en commission parlementaire à l'automne, le chien de garde du maintien des droits de la population à des services de santé publics de qualité, universels et accessibles.

À propos de la Coalition solidarité santé.

La Coalition Solidarité Santé regroupe une quarantaine d'organisations syndicales, communautaires et religieuses. Depuis sa fondation en 1991, ses actions ont toujours été motivées par la défense du droit à la santé pour l'ensemble de la population québécoise, et ce, sans égard au statut ou au revenu des citoyennes et des citoyens. Elle défend le caractère public, la gratuité, l'accessibilité, l'universalité et l'intégralité des services de santé et des services sociaux.

-30 –

Pour information : Jacques Fournier, porte-parole de la Coalition Solidarité Santé dans ce dossier. Téléphone: 514-721-0193

*Les activités de la vie quotidienne (AVQ) sont des activités de base qui demandent, pour être accomplies, l'aide d'une tierce personne (se laver, s'habiller, manger, etc.); en comparaison aux activités courantes de la vie domestique (AVD) comme faire le ménage, préparer les repas, faire ses courses, prendre ses médicaments, etc.